

Comment participer ?

Pour susciter le débat autour du projet et faciliter l'expression des acteurs du territoire, la DREAL des Hauts-de-France déploie un large dispositif de mobilisation et d'information sur le projet et la concertation en cours.

S'INFORMER

- Un dossier de concertation, à disposition :
 - en mairies de Villers-Cotterêts, Fleury et Dampleux
 - au siège de la Communauté de communes Retz-en-Valois
- Une exposition installée en mairie de Villers-Cotterêts et au siège de la Communauté de communes
- Un site internet dédié : www.rn2.fr

ÉCHANGER

- Une réunion publique, le 25 février 2025 à 18h00 à la Maison du Parc de Villers-Cotterêts
- Deux permanences :
 - le 28 février 2025, de 10h00 à 16h30, à la salle Aristide Briand de Villers-Cotterêts
 - le 3 mars 2025, de 10h00 à 16h30, au siège de la Communauté de communes

S'EXPRIMER

- Lors de la réunion publique et des permanences
- Dans les registres de concertation, accessibles en mairies ainsi qu'au siège de la Communauté de communes
- Dans le registre électronique disponible sur le site rn2.fr
- Par courrier électronique : rn2rd231@developpement-durable.gouv.fr
- Par courrier postal, à envoyer à l'adresse suivante :

Mairie de Villers-Cotterêts
« Concertation RN2/RD231 »
3 Rue de l'Hôtel de ville 02600 Villers-Cotterêts

RAPPEL DES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'EXPOSITION

Mairie de Villers-Cotterêts
**3, rue de l'Hôtel de Ville
02600 Villers-Cotterêts**
- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Siège de la Communauté de communes Retz en Valois
**9, rue Max Dormoy
02600 Villers-Cotterêts**
- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h
- le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Et après ?

A l'issue de la concertation, l'État établira un bilan dressant une synthèse des avis et des observations qu'il rendra public.

Au terme de celle-ci, l'État se prononcera sur la variante d'aménagement à privilégier dont la réalisation dépendra également des conclusions des études techniques.

Le bilan de la concertation sera mis à disposition sur le site internet de la DREAL.



du 17 février au 17 mars 2025

Donnez votre avis
sur l'aménagement de la dernière
section à 2 voies

Pourquoi une concertation ?

La présente concertation porte sur l'aménagement de la dernière section de la déviation de Villers-Cotterêts encore en bidirectionnelle, dont le réaménagement du carrefour entre la RN2 et la RD231 à l'est de la ville.

Les modalités de la concertation ont été fixées par la DREAL Hauts de France, dans le respect des conditions de l'article L121-16 du Code de l'environnement, conformément à l'article L121-17 du même Code. Une déclaration d'intention, prévue à l'article L121-18, a été publiée au mois de novembre 2024.

Suite à la phase de la consultation locale qui s'est tenue du 04 octobre au 05 novembre 2021 et des études d'opportunité de phase 2, trois variantes d'aménagement sont soumises à la concertation préalable.

Le dispositif de concertation a pour but d'informer et de recueillir l'avis du public sur le projet.

3 principaux objectifs

Les objectifs de l'opération sont définis comme tel :

- Achever l'aménagement de la déviation de Villers-Cotterêts par la RN2 selon un parti d'aménagement cohérent à 2x2 voies
- Sécuriser le carrefour entre la RN2 et la RD231
- Maintenir un bon niveau de desserte de Villers-Cotterêts

Le projet : quelles sont les variantes ?

Le projet soumis à concertation

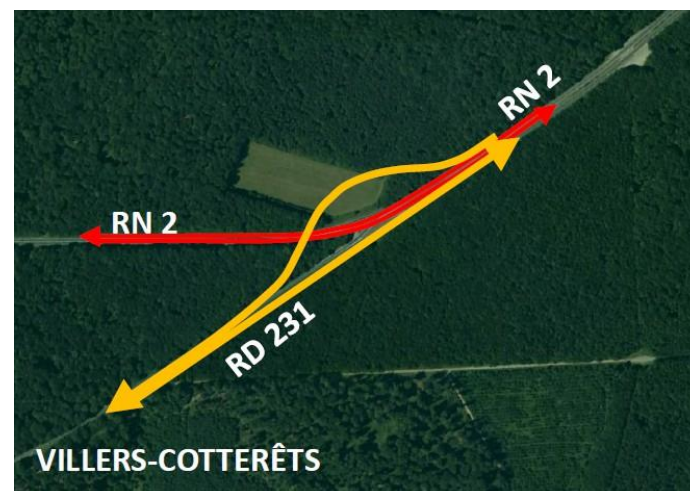
Le projet consiste en l'achèvement de la mise à 2x2 voies de la RN2 en contournement de Villers-Cotterêts et en la création d'un carrefour dénivelé du type demi-échangeur avec la RD231.

Seuls les mouvements entre la RD231 et la RN2 depuis ou vers Soissons seront possibles.

Cet échangeur sera conforme aux règles de conception, en lien avec le doublement de la RN2 :

- Le tracé de la bretelle d'insertion sur la RN2 vers Soissons sera similaire à celui existant, une mise en conformité sera réalisée.
- L'accès à la RD231 depuis Soissons par la RN2 s'effectuera par une nouvelle bretelle de sortie permettant le franchissement dénivelé de la RN2.

En termes de fonctionnement, cette configuration répond aux objectifs de sécurisation des échanges en supprimant le point de conflit lié au croisement des véhicules en « tourne-à-gauche » sur la RN2 depuis Soissons, croisant ceux en sens inverse.



Comparer pour mieux choisir

La comparaison des variantes est basée sur l'analyse des objectifs visés par l'opération (circulation, sécurité), des impacts sur l'environnements et des coûts.

Elle est établie par rapport à un scénario fictif, dit "de référence", correspondant à la fermeture du carrefour existant (suppression de tous les mouvements possibles en situation actuelle).

Ce scénario n'a valeur que de point de comparaison, et ne correspond pas à un scénario de projet envisagé par le maître d'ouvrage.

Enjeux	Scénario de fermeture du carrefour sans mise en service complète du boulevard urbain	Variante 1 – Passage inférieur gabarit « normal »	Variante 2 – Passage inférieur gabarit « réduit »		Variante 3 – Passage supérieur
			Sans mise en service complète du boulevard urbain	Avec mise en service complète du boulevard urbain	
Objectifs					
Circulation, déplacements	(Report circulation VL et PL sur RD81)	(Maintien circulation VL et PL sur RD231)	(Maintien circulation VL sur RD231 - report PL sur RD81)	(Maintien circulation VL sur RD231 - report PL sur blvd. urbain)	(Maintien circulation VL et PL sur RD231)
Sécurité routière	(Report circulation VL et PL sur RD81)	(Pas de report de circulation sur la RD81)	(Report PL sur RD81 et risque de collision des PL hors gabarit sur le nouvel ouvrage)	(Report PL sur blvd. urbain et risque de collision des PL hors gabarit sur le nouvel ouvrage)	(Pas de report de circulation sur la RD81)
Enjeux environnementaux					
Milieu naturel (faune, flore, habitats, zones humides)					
Paysage, perception					
Coût d'investissement					

Scénario de base de comparaison, non présenté à concertation



Les 3 variantes proposées

Les différentes variantes de projet prévoient toute l'élargissement sur place de l'infrastructure existante et la mise aux normes de son assainissement sur la section de RN2 encore en bidirectionnelle. Elles se distinguent par l'aménagement du carrefour RN2/RD231.

■ Variante 1 : demi-échangeur en passage inférieur à gabarit « normal »

Passage inférieur de la RD231 sous la RN2, à gabarit normal de 4m85 permettant le passage de tous les véhicules, y compris poids lourds

■ Variante 2 : demi-échangeur en passage inférieur à gabarit « réduit »

Passage inférieur de la RD231 sous la RN2, à gabarit réduit à 3m85 permettant uniquement le passage des voitures et fourgons. Report des véhicules hors gabarit vers les échangeurs nord de la RN2

■ Variante 3 : demi-échangeur en passage supérieur

Passage supérieur de la RD231 avec un gabarit de 7m sous ouvrage permettant le passage des convois exceptionnels sur la RN2

